

FORMULAIRE DE DEMANDE

SAISON 2022-2023

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CHÈQUES-CULTURE

La saison culturelle de référence débute le 1^{er} septembre 2022 et se clôture le 31 août 2023.

1 DOMICILE

Le jeune est domicilié à **Liège (Ville de Liège)**.

2 ÂGE

Il est né entre le **1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2018** OU, s'il est **étudiant de plein exercice, entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2003**.

3 REVENU DE RÉFÉRENCE

Le **revenu imposable globalement du ménage** ne peut dépasser :

- étudiant isolé : revenu annuel maximal > 12.000 euros
- ménage composé de 2 personnes : revenu annuel maximal > 20.000 euros
- de 3 personnes : revenu annuel maximal > 26.000 euros

Par personne supplémentaire au sein du ménage, ajouter la somme de 6.000 euros.

MODALITÉS

1 Compléter un **formulaire par enfant**.

2 Fournir une **composition de ménage** datée de maximum 3 mois (**une seule par famille suffit**).

3 Fournir une copie de l'**avertissement-extrait de rôle 2021 (revenus de l'année 2020) de tous les membres du ménage nés avant le 1^{er} janvier 2003** ⚠ Veillez à photocopier toutes les pages recto verso !

OU si étudiant de plein exercice, une attestation de fréquentation scolaire de l'année en cours peut remplacer la copie de l'avertissement-extrait de rôle.

4 Pour le jeune dont **les parents bénéficient d'une aide du CPAS**, une « **attestation chèques culture** » délivrée par cet organisme peut remplacer la copie de l'avertissement-extrait de rôle.

5 Fournir une **attestation de fréquentation scolaire** de l'année en cours lorsque la demande est **introduite par un étudiant de plein exercice** né entre le **1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2003**.

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Le demandeur recevra un E-MAIL ou une réponse écrite lui confirmant la bonne réception de sa demande ainsi que la suite qui pourra lui être donnée. Nous vous remercions de nous fournir une **adresse e-mail valide afin de pouvoir traiter votre dossier plus rapidement**.

En cas de décision favorable, l'Échevinat de la Culture adressera LES CHÈQUES CULTURE À L'INSTITUTION CULTURELLE.

LIMITE DE L'INTERVENTION

Le montant de l'intervention est limité à **100 euros par bénéficiaire et par saison culturelle**.

L'action se déroulant dans le cadre d'une enveloppe financière définie, elle sera clôturée dès l'épuisement des chèques-culture, sans possibilité de recours.

CASES RÉSERVÉES À L'ÉCHEVINAT DE LA CULTURE ET DE L'INTERCULTURALITÉ

Date de réception

Montant octroyé

Numéro de dossier

FORMULAIRE CHÈQUES CULTURESAISON CULTURELLE : 1^{er} SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOÛT 2023**Compléter tous les champs EN LETTRES MAJUSCULES ET COCHER LES CASES****LE JEUNE BÉNÉFICIAIRE**

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Institution culturelle souhaitée et prix réclamé (se référer au catalogue des offres culturelles pour remplir cette partie) :

<input type="checkbox"/> À LA COURTE ÉCHELLE Prix :	<input type="checkbox"/> LE CENTRE ANTOINE VITEZ • THÉÂTRE DE L'ALENA Prix :
<input type="checkbox"/> ACADÉMIE DE CHÊNÉE Prix :	<input type="checkbox"/> LE MODERNE Prix :
<input type="checkbox"/> ACADÉMIE GRÉTRY Prix :	<input type="checkbox"/> LES ATELIERS 04 Prix :
<input type="checkbox"/> ANOTHERLIGHT Prix :	<input type="checkbox"/> LIÈGE CITY BREAKERS Prix :
<input type="checkbox"/> ATELIER GRAFFITI Prix :	<input type="checkbox"/> ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIÈGE Prix :
<input type="checkbox"/> CAMERA-ETC Prix :	<input type="checkbox"/> PRÉHISTOMUSEUM Prix :
<input type="checkbox"/> CENTRE CULTUREL DE CHÊNÉE Prix :	<input type="checkbox"/> TEMPS DANSE Prix :
<input type="checkbox"/> JEUNESSES MUSICALES DE LIÈGE Prix :	<input type="checkbox"/> THÉÂTRE DE LIÈGE Prix :

IMPORTANT :Le montant total à octroyer en chèques culture est limité à **100 euros**. Tout excédent est à charge du demandeur.

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Tuteur Représentant légal

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL (EN LETTRES MAJUSCULES) :@.....

⚠ Merci de veiller à ce que votre adresse mail soit lisible !

Je déclare par la présente introduire une demande de chèques culture en faveur de mon enfant en connaissance du règlement.

L'Échevinat de la Culture et de l'Interculturalité respecte la législation en vigueur concernant la protection des données qui sont traitées de manière confidentielle, exclusivement dans le but de traiter les dossiers chèques culture et d'adresser aux personnes concernées des informations d'intérêt public en matière de pratique culturelle.

Datez et signez ICI

RENOYER LE FORMULAIRE + LA COMPOSITION DE MÉNAGE + LA COPIE DE L'AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE SOIT

- par la poste à l'Échevinat de la Culture et de l'Interculturalité,
Rue Saint-Georges 1 à 4000 Liège (pas d'envois recommandés)
- par mail à **cheques.culture@liege.be** (scan ou photo de bonne qualité)

ÉCHEVINAT DE LA CULTURE ET DE L'INTERCULTURALITÉ

Rue Saint-Georges 1 à 4000 Liège

Tél. : 04 221 93 35 · E-mail : cheques.culture@liege.be